



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

28^e session

23-27 mars 2026

Minneapolis, Minnesota (États-Unis d'Amérique)

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES

(Document préparé par le secrétariat du Codex)

QUESTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DE SON COMITÉ EXÉCUTIF (depuis la dernière session du CCRVDF)

QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

Questions spécifiques

Normes et textes apparentés adoptés par la Commission¹

Adoption finale

1. À sa 47^e session (2024), la Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission») a adopté:
 - i. les limites maximales de résidus (LMR) pour le clopidol (rognons, foie, muscles et peau-graisse de poulet) à l'étape 5/8.
 - ii. les LMR pour l'imidaclopride (filet de poisson [muscle et peau en proportions naturelles] et/ou muscle) à l'étape 5/8.
 - iii. l'extrapolation des LMR pour les médicaments vétérinaires suivants à une ou plusieurs espèces, à l'étape 5/8:
 - a) lufénuron (poisson – filet);
 - b) benzoate d'émamectine (poisson – muscle et filet);
 - c) ivermectine (tous les autres ruminants – lait).
 - iv. la révision des *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF, Manuel de procédure du Codex*, comme suit:
 - a) Révisions de l'annexe C - *Approche relative à l'extrapolation de limites maximales de résidus applicables à des médicaments vétérinaires à une ou plusieurs espèces* (à savoir, la révision du critère 2b sur le résidu marqueur dans les cas où la substance active est une association de composés homologues, le nouvel ensemble de critères pour l'extrapolation des LMR aux camélidés, et un critère supplémentaire pour l'extrapolation relative au lait.
 - b) Ajout de l'annexe D - *Critères et procédures pour l'établissement de niveaux d'action concernant les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale résultant du transfert inévitable et accidentel de médicaments vétérinaires dans les aliments destinés à des animaux non ciblés* pour orienter l'établissement de niveaux d'action par le CCRVDF.
 - c) Amendement corollaire apporté à la section relative à l'établissement de la liste de priorités des médicaments vétérinaires (Section 4) pour refléter la priorité accordée aux composés pour l'établissement de l'extrapolation des LMR et des niveaux d'action pour les résidus de médicaments vétérinaires par le CCRVDF, ainsi que des LMR émanant des évaluations du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA).

¹ REP24/CAC47, paragraphe 125, annexes II et III

Adoption à l'étape 5

2. À sa 47^e session, la Commission a adopté les LMR pour la dicyclohexylamine de fumagilline (filet de poisson et miel) à l'étape 5.
3. Les LMR pour la dicyclohexylamine de fumagilline (filet de poisson et miel) seront examinées sous les points 6 et 10 de l'ordre du jour.

Disponibilité des LMR et textes apparentés adoptés

4. Les LMR et l'extrapolation des LMR adoptées par la Commission, à sa 47^e session, figurent dans les *Limites maximales de résidus (LMR) et recommandations de gestion des risques (RGR) des résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments* (CXM2²) et sur la base de données³ en ligne sur les LMR pour les médicaments vétérinaires dans les aliments.

Approbation de nouveaux travaux⁴

5. À sa 47^e session, la Commission a approuvé les propositions de nouveaux travaux sur:
 - i. des directives à l'usage des autorités compétentes sur les actions qu'il est possible d'entreprendre lorsque les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sont supérieurs ou inférieurs aux niveaux d'action ou si aucun niveau d'action n'est défini;
 - ii. la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA et extrapolation et établissement de niveaux d'action.
6. Ces questions seront examinées respectivement sous les points 8.1 et 10 de l'ordre du jour.

Autres questions liées aux travaux du CCRVDF⁵

7. À sa 47^e session, la Commission a félicité le CCRVDF d'avoir réussi à mettre en œuvre des approches novatrices de gestion des risques pour fixer des LMR pour les médicaments vétérinaires dans les aliments, par exemple de nouveaux critères d'extrapolation de LMR aux camélidés qui permettraient d'établir des LMR pour ces espèces, et pour déterminer des niveaux d'action en cas de résidus de médicaments vétérinaires dans l'alimentation dus à la contamination croisée des aliments pour animaux afin de protéger la santé publique et de faciliter les échanges.
8. À sa 47^e session, la Commission a également approuvé les modifications d'ordre rédactionnel ci-après, qui devront être apportées au *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004):
 - i. la modification de la note de bas de page 9, telle qu'approuvée par le CCRVDF, pour remplacer la référence obsolète (à savoir, se référant maintenant aux *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CXG 71-2009);
 - ii. la suppression de la note de bas de page 12 relative à la définition de la FAO de «bonnes pratiques agricoles (BPA)» étant donné que la FAO ne dispose pas d'une directive spécifique sur les bonnes pratiques agricoles mais plutôt de multiples directives sur différents produits.
9. Le code d'usages mis à jour est disponible sur le site du Codex⁶.

Questions d'ordre général

Avenir du Codex⁷

Mécanismes disponibles pour avancer les travaux entre les sessions plénières et les rôles de direction au sein des groupes de travail électronique

10. À sa 86^e session (2024), le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (ci-après «le Comité exécutif») a souligné l'importance des groupes de travail s'agissant de faire progresser les activités du Codex entre les sessions. Le Comité a encouragé davantage de membres à prendre des rôles de direction dans les groupes de travail des comités afin que ceux-ci soient pérennes et inclusifs, tout en reconnaissant les difficultés que ces membres sont susceptibles de rencontrer, et a également encouragé le secrétariat du Codex et les présidents expérimentés de groupes de travail à inciter activement d'autres membres à participer, en leur fournissant des indications et un appui.⁸
11. À sa 48^e session, la Commission a encouragé la FAO, l'OMS et les membres expérimentés à appuyer la mise en place de mécanismes pratiques en matière de mentorat afin d'aider plus de membres à assumer des rôles de chef de file au sein

² <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-standards/hu/?committee=CCRVDF>

³ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/codex-texts/dbs/vetdrugs/en/>

⁴ REP24/CAC47, paragraphe 169(i) et annexe V

⁵ REP24/CAC47, paragraphe 169(i) et 199 iii, annexe V

⁶ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-standards/en/?committee=TFAF>

⁷ REP23/EXEC85, paragraphe 38; REP23/CAC46, paragraphe 7-8

⁸ REP24/EXEC86, paragraphe 61; REP24/CAC47, paragraphe 238(ii)

des groupes de travail.⁹

Plan stratégique du Codex pour 2026-2031¹⁰

12. À sa 47^e session, la Commission a adopté le Plan stratégique du Codex pour 2026-2031.
13. À sa 48^e session (2025), la Commission a adopté le cadre de suivi du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031, proposé par le Comité exécutif, à sa 89^e session (2025), en remarquant qu'il pourra être révisé dans deux ans, lorsque les données initiales seront disponibles et qu'une certaine expérience aura été acquise dans son application.

Orientations du Codex sur les propositions de nouveaux travaux¹¹

14. À sa 87^e session (2024), le Comité exécutif a accueilli les plans du secrétariat du Codex relatifs au développement des orientations pratiques adressées aux membres sur l'élaboration de propositions de nouveaux travaux. Le secrétariat du Codex travaille actuellement sur ces directives et sensibilisera les membres à l'élaboration de ces orientations, à travers les prochains comités FAO/OMS de coordination et leur demandera quelles questions ils souhaiteraient voir figurer dans ces orientations.

Manuel destiné aux groupes de travail électronique du Codex¹²

15. Des orientations pratiques, à l'intention des groupes de travail électronique ont été publiées au travers du *Manuel destiné aux groupes de travail électronique du Codex*¹³, nécessaires à tous les participants impliqués dans la vie d'un groupe de travail électronique. À sa 47^e session, la Commission a accueilli favorablement sa publication et encouragé son utilisation.

Suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex

16. À sa 47^e session, la Commission a rappelé les travaux qui étaient actuellement menés pour instaurer un mécanisme de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex, comprenant notamment une enquête annuelle, des études de cas et une collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et a remercié les membres pour leur participation à l'enquête du Codex de 2024.¹⁴
17. Les rapports de l'enquête du Codex de 2024 sur l'utilisation et les effets des textes du Codex¹⁵, ainsi qu'une publication sur l'utilisation et la mise en œuvre des normes¹⁶ du Codex, de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) ont été publiés en ligne.
18. L'enquête de 2025 sur l'utilisation et les effets des textes du Codex qui marque le quatrième cycle de l'enquête, a été annoncée en octobre 2025 et a introduit deux mises à jour: pour la première fois, les normes régionales ont été ajoutées afin de répondre à la demande des membres d'avoir une vision plus complète de la façon dont les textes du Codex sont utilisés. De plus, le plan d'enquête initial de trois ans a été prolongé d'une quatrième année afin d'accueillir le champ d'application et d'élargir l'enquête à davantage de textes. Les résultats de l'enquête de 2025 seront publiés au cours de l'année 2026.

Améliorations de la mise à disposition en temps voulu des documents¹⁷

19. La Commission, à sa 48^e session, reconnaissant qu'il importait de fournir les documents dans les délais impartis et prenant acte du fait que l'amélioration de la mise à disposition en temps voulu des documents était une responsabilité partagée, a encouragé les membres à communiquer à leurs représentants permanents auprès de la FAO des informations sur l'importance de la traduction en temps voulu des documents et à promouvoir une certaine souplesse quant aux choix disponibles en matière de traduction, y compris l'utilisation de la technologie, et a rappelé à tous les membres, comités et groupes de travail électronique qu'il importait d'élaborer des documents plus concis et de les fournir dans les délais impartis.

Fourniture d'avis scientifiques appropriés et opportuns pour les normes du Codex¹⁸

20. À sa 48^e session, la Commission a souligné l'importance de fournir des avis scientifiques appropriés et opportuns pour favoriser l'élaboration et l'adoption de normes du Codex reposant sur des données scientifiques. Elle a invité la FAO,

⁹ REP25/CAC48, paragraphe 17(iii)

¹⁰ REP24/CAC47, annexe IX

¹¹ REP24/EXEC87, paragraphe 82

¹² REP17/EXEC74, paragraphe 88 et 91(i); REP24/CAC47, paragraphe 22(ii)

¹³ <https://openknowledge.fao.org/items/aee7614e-d630-4665-a98c-74adcc4d3040>

¹⁴ REP24/CAC47, paragraphe 209

¹⁵ <https://openknowledge.fao.org/items/8bad756e-1ec9-4806-bc5d-85decacd5dc4>

¹⁶ <https://openknowledge.fao.org/items/d93faf09-2ecd-4ee5-89e7-d39412baaf7c>

¹⁷ REP25/CAC48, paragraphe 17(ii)

¹⁸ REP25/CAC48, paragraphe 139

l'OMS et le Secrétariat du Codex à apporter des informations sur les priorités et les coûts associés afin d'aider la Commission à définir les priorités des requêtes, et les membres à mobiliser les ressources pour le Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques.

21. À sa 48^e session, la Commission a observé que le soutien en faveur d'avis scientifiques ne se limitait pas aux ressources financières, mais incluait aussi l'accès aux données et à l'expertise. Et elle a encouragé les membres à promouvoir la participation d'experts nationaux et la soumission rapide de données. La Commission a par ailleurs constaté la nécessité de faire preuve d'innovation pour aborder les besoins en matière d'avis scientifiques, et a invité la FAO et l'OMS à explorer ce type d'approches.

Élaboration des bases de données¹⁹

22. À sa 89^e session, le Comité exécutif a identifié trois domaines prioritaires auxquels des ressources supplémentaires devraient être affectées, l'un d'entre eux étant la mise à jour des bases de données existantes pour les additifs alimentaires, résidus de pesticides et résidus de médicaments vétérinaires.

RECOMMANDATIONS

23. À sa 28^e session, le CCRVDF est invité:
- i. à prendre note des informations présentées aux paragraphes ci-dessus;
 - ii. à prendre note que certaines informations fournies dans ce document seront approfondies sous d'autres points de l'ordre du jour,
 - iii. à encourager davantage de membres à occuper des rôles de chef de file dans les groupes de travail des comités et de se familiariser avec les orientations qui figurent dans le *Manuel destiné aux groupes de travail électronique du Codex*.

¹⁹ REP25/EXEC89, paragraphe 78(vi)